

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Salika Wenger, Olivier Baud,
Jocelyne Haller, Stéphane Florey, Christo
Ivanov*

Date de dépôt : 2 juin 2020

Proposition de motion

**pour un espace de transit destiné aux Yéniches et aux groupes
de personnes ayant un mode de vie itinérant**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

la loi 10673, du 19 novembre 2010,

invite le Conseil d'Etat

à aménager un espace de transit de 3000 mètres carrés destiné aux Yéniches,
Sinti, Manouches et Roms ayant un mode de vie itinérant.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 19 novembre 2010, notre Grand Conseil a adopté la loi 10673, qui ouvrirait un crédit d'investissement de 11 065 000 francs pour l'aménagement des terrains de la Bécassière permettant le relogement des forains et des gens du voyage à Versoix.

Si de gros efforts ont été consentis pour améliorer les conditions de vie des Yéniches, Manouches, Sinti et Roms qui sont établis de manière permanente à Genève, il reste un certain nombre de points problématiques en particulier pour ceux qui maintiennent un mode de vie itinérant, et qui ont besoin de lieux dans lesquels ils puissent non pas s'installer de manière stable, mais transiter quelques semaines.

C'est au nom de la communauté « des gens du voyage » que nous nous adressons à vous aujourd'hui, parfaitement conscients que de gros efforts ont été faits par ce parlement. Afin d'améliorer la vie de cette population, il reste un certain nombre de points qui posent problème. Le plus important pour cette population est que nous prenions en compte qu'elle est nomade et qu'il lui est nécessaire de disposer de divers points de transit afin de répondre à des obligations collectives dont certaines démarches administratives souvent nécessaires à la poursuite de leurs voyages sans entraves.

Cette communauté est à la recherche d'un espace de transit dans notre canton, de l'ordre de 2000 ou 3000 mètres carrés, avec accès à l'eau et à l'électricité, dans la campagne genevoise et appartenant au canton. Que ces terrains soient dévolus à ces personnes de manière provisoire ne leur pose pas de problème et leur permettrait ainsi de démontrer notamment que leur mode de vie ne comporte de danger pour personne.

Depuis trop longtemps le groupe yéniche fait face à des discriminations qui doivent prendre fin, ce groupe comptant parmi les plus anciens de notre pays. Il semble légitime qu'à l'image de la Suisse allemande, le canton de Genève mette à leur disposition un espace de transit, qui permette le style de vie qui est le leur et ne porte aucun préjudice à qui que ce soit. Nous voulons rappeler ici que les gens du voyage ne disposent d'aucun espace de transit en Suisse romande. Genève, ville internationale, en permettant cet espace, ferait preuve d'une ouverture nouvelle sur les Droits Humains que notre ville respecte en tout temps.

Nous avons mené cette discussion avec Albert Barras qui est, notamment, le président de JMS (Association Jenisch-Manouche-Sinti) ainsi que membre du conseil de la fondation « Assurer l'avenir des gens du voyage suisses » (fondation créée par la Confédération), lequel est bien entendu à la disposition des autorités du canton afin de discuter de ce sujet.

Ne doutant pas que cet appel sera entendu de tous, nous vous invitons à voter cette motion et à l'envoyer à la commission des Droits de l'Homme si c'est possible.